

**Un ancien réfugié meskhète turque originaire d'Ouzbékistan, réinstallé avec sa famille aux États-Unis, possède aujourd'hui la nationalité américaine et gère un garage florissant.**

## | FAITS MARQUANTS |

• La lutte contre l'apatridie a été au premier plan des préoccupations des opérations du HCR aux Amériques. Le Paraguay, l'Équateur, le Honduras et la Jamaïque ont d'ores et déjà ratifié l'une des Conventions sur l'apatridie ou les deux, et plusieurs autres pays de la région ont entrepris de les ratifier ou d'y adhérer. Les projets de délivrance de documents mis en œuvre en Haïti et en République dominicaine ont bénéficié à des milliers d'individus sans papiers qui risquaient de devenir apatrides.

• L'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans l'ensemble des programmes a été au cœur de la stratégie de protection du HCR dans la région en 2012. L'appui aux victimes de violences sexuelles et sexistes a été inscrit parmi les priorités en Haïti, en Colombie, en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela.

• Tout en continuant à offrir une protection aux déplacés internes en Colombie, le HCR a travaillé main dans la main avec le PNUD à la mise en œuvre de l'Initiative pour des solutions transitoires (IST). L'IST soutient la fois les communautés d'accueil et les déplacés internes afin de faciliter l'intégration de ces derniers dans leurs nouvelles communautés.

• En étroite collaboration avec les Gouvernements du Costa Rica, du Mexique et du Panama, le HCR a exécuté l'initiative d'assurance qualité, qui vise à renforcer les programmes nationaux de détermination du statut de réfugié. Les objectifs premiers de cette initiative sont d'améliorer la qualité de la prise de décisions, tout en préservant l'intégrité des régimes d'asile et en harmonisant les normes à l'échelon régional.

• La réorganisation de la Commission nationale d'admissibilité (*Comisión*

*Nacional de Refugiados*) en République dominicaine en 2012 a été une avancée décisive pour la protection des réfugiés dans la Caraïbe. La Commission est aujourd'hui en mesure d'examiner les demandes en attente de quelque 800 demandeurs d'asile attendant que leur statut soit déterminé.

• Près de 60 000 réfugiés ont trouvé, par l'intermédiaire du HCR, des solutions de réinstallation aux États-Unis d'Amérique et au Canada en 2012. Ces deux pays ont accepté plus de 80 pour cent des personnes réinstallées au cours de l'année. Dans un effort pour accroître la protection et trouver des solutions au sort des personnes les plus vulnérables relevant de sa compétence, le bureau du HCR en Équateur a soumis en 2012 deux fois plus de demandes de réinstallation pour des réfugiés colombiens qu'en 2011.

# AMÉRIQUES

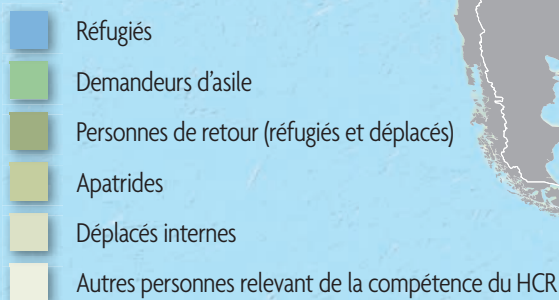


## | Environnement opérationnel |

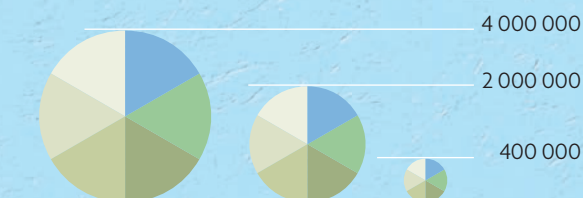
Les résultats des élections organisées dans plusieurs États de la région, tels que les Bahamas, la République dominicaine, les États-Unis, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela, ont permis la poursuite de bonnes relations de travail avec les gouvernements reconduits dans leurs fonctions, tout en faisant naître de nouvelles possibilités d'améliorer la protection des réfugiés dans les Amériques.

En 2012, la Colombie a mis en place les structures institutionnelles et administratives nécessaires à l'application de la loi sur les victimes et la restitution des terres. Cependant, l'enregistrement des victimes prévu au titre de cette loi a été contrarié par des retards et des incohérences que le HCR s'efforce d'aider à rectifier. L'ouverture d'un dialogue riche de promesses entre les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC) et le Gouvernement a fait naître l'espoir de voir le long conflit prendre fin. La mise en œuvre couronnée de succès de l'IST, destinée à encourager l'intégration des déplacés internes, pourrait également ouvrir la voie à des solutions. Néanmoins, les déplacements de population se sont poursuivis en 2012, touchant un grand nombre de gens tant en Colombie que dans les pays limitrophes.

Le HCR est toujours préoccupé par le nombre croissant d'incidents en mer dus à l'afflux de personnes voyageant à bord d'embarcations souvent inaptes à la navigation, qui font fréquemment l'objet d'interceptions ou de sauvetages en mer. L'environnement maritime du nord de la Caraïbe reste très complexe et il est particulièrement difficile d'assurer le respect des garanties offertes par le droit d'asile dans le cadre d'interceptions et de sauvetages en mer. L'année 2012 a été marquée par un nombre record d'interceptions et d'interdictions, concernant en particulier des ressortissants haïtiens et cubains. Les gardes-côtes américains ont, à eux seuls, intercepté plus de 2 200 personnes en mer et des centaines d'autres ont été recueillies dans les eaux de divers États et territoires caraïbes.



Taille des populations



Certains pays d'Amérique centrale – El Salvador, le Guatemala et le Honduras – sont confrontés aux effets des déplacements causés par la criminalité transnationale organisée. Si le problème est abordé sous l'angle de la sécurité, la dimension humanitaire et le volet protection doivent faire l'objet d'une plus grande attention.

## | Réalisations et impact |

Les opérations du HCR aux Amériques ont contribué à faire progresser la réalisation des priorités stratégiques globales de l'Organisation dans les domaines suivants : (i) promotion du respect des normes internationales ; (ii) prévention et réduction de l'apatridie par l'adhésion aux traités internationaux et la délivrance de documents aux personnes les plus vulnérables ; (iii) renforcement des programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de protection des enfants ; (iv) intensification de la recherche de solutions durables.

Plus de 52 000 réfugiés ont été réinstallés aux États-Unis, où le HCR a encouragé leur intégration pleine et entière et en particulier celle des femmes en situation de risque. Bien que le quota de réinstallations du Canada n'ait pas été totalement atteint, essentiellement en raison de la fermeture de son ambassade à Damas, près de 10 000 réfugiés ont été réinstallés dans le pays. Le Canada a également accueilli certaines des victimes les plus vulnérables de violences sexuelles et sexistes en Haïti, leur offrant ainsi une solution.

Le nombre de déplacements massifs de populations dus aux violences perpétrées par des acteurs non-étatiques illégaux en Colombie a augmenté en 2012, déclenchant, dans les régions touchées, un exode incessant en direction de l'Équateur et mettant le HCR dans l'obligation de se concentrer sur les besoins humanitaires des nouveaux déplacés. Dans le même temps, certains succès ont été observés en Colombie : citons notamment la mise en œuvre de l'IST dans cinq premiers sites et l'augmentation du nombre de dossiers traités, concernant la restitution des terres et l'indemnisation des victimes.

La stratégie de solutions globales du HCR en Équateur visait en priorité à améliorer la délivrance de documents aux réfugiés et demandeurs d'asile et à appuyer l'intégration sur place, moyennant la promotion de la distribution de permis de séjour et de la naturalisation. La population réfugiée en Équateur étant majoritairement urbaine, les interventions de proximité du HCR ont permis d'améliorer la communication avec les personnes relevant de sa compétence et d'adapter l'aide à l'évolution de leurs besoins. Les programmes encourageant l'autosuffisance et l'intégration des réfugiés ont fait l'objet d'une attention particulière.

Suite à la publication d'un décret présidentiel en décembre 2012, une nouvelle loi sur la protection des réfugiés est entrée en vigueur dans l'État plurinational de Bolivie. Avec ce nouveau texte, une étape importante a été franchie dans la mise en conformité de la législation du pays avec les normes internationales, en particulier en ce qui concerne le principe de non-refoulement, ainsi que la protection de l'enfance.

Les régimes élargis de protection existant dans la région ont vu les critères d'âge, de genre et de diversité intégrés à leurs systèmes nationaux. Au Brésil, par exemple, la reconnaissance du statut de réfugié aux lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels a augmenté. Le Costa Rica considère désormais la persécution sexuelle comme un motif pour attribuer le statut. Les femmes victimes de la traite sont également reconnues au titre des normes nationales de protection des réfugiés.

Le plaidoyer en faveur de la présélection et du profilage des demandeurs d'asile et des réfugiés, la promotion de solutions autres que la détention et la constitution de capacités pour prévenir le refoulement ont été au cœur de la stratégie du HCR pour la Caraïbe. Les interventions de l'Organisation ont abouti à la libération d'au moins 35 demandeurs d'asile détenus dans divers pays caraïbes, les membres du réseau d'attachés de liaison honoraires leur assurant un hébergement et une aide après

leur remise en liberté. Le Haut Commissariat s'est également chargé de déterminer le statut de plus de 120 demandeurs et a soumis des demandes de réinstallation pour près de 100 personnes.

Le HCR a fait pression sur les autorités cubaines pour évaluer les demandes d'asile de près de 50 Syriens qui avaient fui le conflit et les violences en cours dans leur pays. Par la suite, ceux-ci ont tous été autorisés à se réinstaller dans un pays tiers.

En 2012, les modifications apportées à la Constitution haïtienne ont permis aux Haïtiens de détenir une double nationalité et donné aux personnes ayant perdu la nationalité la possibilité de la réacquies. Haïti rédige actuellement une loi révisée sur la nationalité qui réduira le risque d'apatridie. Le HCR a mis en œuvre un certain nombre de projets en rapport avec la délivrance d'actes de naissance et le soutien aux demandes de pièces d'identité.

Parmi les faits positifs survenus en République dominicaine, citons la réactivation de la Commission nationale d'admissibilité, les décisions rendues sur certains dossiers en attente et les efforts plus vigoureux déployés pour prévenir l'apatridie chez les individus d'ascendance haïtienne dépourvus de papiers.

Le Mexique a élaboré une stratégie de protection de l'enfance et a été retenu comme pays pilote pour la mise en œuvre du Cadre du HCR pour la protection des enfants. Le Mexique a progressé dans ce domaine avec l'adoption de la loi sur les migrations et de la loi sur les réfugiés et la protection complémentaire, deux textes en vertu desquels les autorités sont tenues de déterminer et de préserver l'intérêt

supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qu'elles rendent en son nom.

Sous les auspices du ministère brésilien de la Justice, le HCR a lancé des consultations officielles sur le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène avec des membres du MERCOSUR et des États associés. Les consultations se sont déroulées en novembre 2012 dans la ville de Fortaleza, avec la participation de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et de la République bolivarienne du Venezuela. Les États participants ont débattu des lacunes et des défis dans le domaine de la protection internationale et convenu de commémorer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène, en décembre 2014, en adoptant un plan d'action pour relever ces défis.

## | Contraintes |

La situation sécuritaire est demeurée tendue dans certaines parties de la région, l'Amérique centrale étant en proie à une intensification des activités des organisations criminelles nationales et transnationales, notamment des gangs locaux, des cartels de la drogue, des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains. La sécurité a été une préoccupation majeure dans les pays frontaliers de la Colombie. L'accès du HCR aux personnes relevant de sa compétence est resté difficile, en particulier en République bolivarienne du Venezuela.

La sécurité du personnel du HCR et des organisations partenaires a également été une source d'inquiétude dans certaines opérations.

En Haïti, la violence politique et plusieurs cas d'enlèvement de travailleurs humanitaires internationaux ont rendu plus difficile encore un environnement opérationnel déjà problématique.

Le Canada a adopté la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada en 2012*. Cette loi introduit un certain nombre de dispositions, notamment une procédure de recours, des mesures pour décourager la traite des personnes et la notion de « pays sûr ». Elle réduit également la durée d'instruction des demandes d'asile. En Équateur, le décret 1182 a mis en place des procédures de préadmissibilité soumettant le dépôt des demandes d'asile à des délais serrés et la recevabilité à des restrictions supplémentaires, motivées par la lutte contre

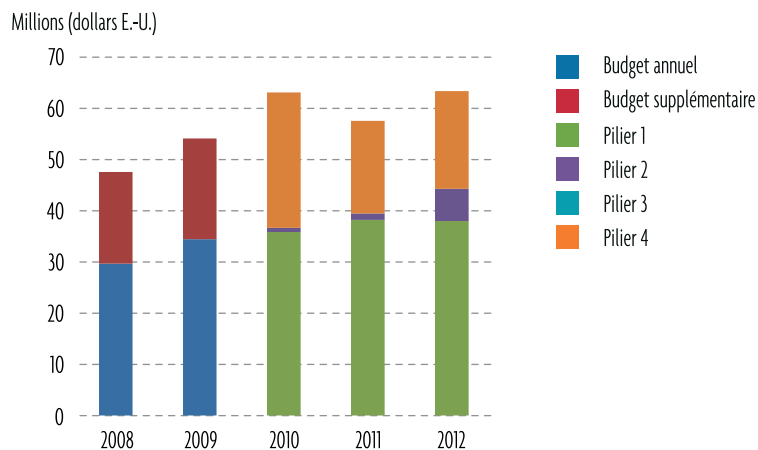
la criminalité. Le décret 1182 a également marqué l'abandon de la définition élargie du « réfugié » contenue dans la Déclaration de Carthagène. Bien que le décret soit destiné à préserver l'intégrité de l'asile, ces mesures pourraient entraver l'accès des demandeurs d'asile à la protection internationale.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile colombiens, ainsi que les personnes d'ascendance haïtienne continuent de souffrir du racisme et de la xénophobie qui s'exercent à leur rencontre dans l'ensemble de la région. Les préjugés auxquels ces populations sont exposées ont entravé leur accès à l'emploi, au microcrédit et aux moyens de subsistance. Dans certains cas, l'accès à l'enseignement, aux soins médicaux et à d'autres services essentiels leur a été refusé. ■

## Informations financières

Les besoins financiers du HCR dans la région sont demeurés constants ces cinq dernières années. Le budget final était de 101 millions de dollars E.-U. et les fonds disponibles ont atteint 63,2 millions de dollars E.-U. Ce sous-financement a pénalisé le programme prévu au titre de l'Initiative pour des solutions transitoire en 2012, dont bon nombre de composantes n'ont pu être mises en œuvre qu'au début de l'année 2013. Bien que le HCR ait continué à renforcer les activités destinées à protéger les réfugiés urbains et à leur apporter des solutions, il n'a pas été possible de répondre à de nombreux besoins en raison de la dispersion des populations relevant de sa compétence et des coûts élevés de l'assistance en leur faveur. Les opérations les plus touchées par ces contraintes financières ont été la Colombie, l'Équateur et le Panama.

### Dépenses dans les Amériques 2008-2012



## BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | dollars E.-U.

Opération		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE</b>					
Canada	Budget	1 440 845	152 427	0	1 593 272
	Dépenses	1 439 963	142 826	0	1 582 789
États-Unis d'Amérique - Bureau régional <sup>1</sup>	Budget	7 316 786	9 492 805	3 203 654	20 013 245
	Dépenses	4 921 684	6 118 673	1 991 868	13 032 225
Sous-total	Budget	8 757 631	9 645 232	3 203 654	21 606 517
	Dépenses	6 361 647	6 261 499	1 991 868	14 615 014
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>					
Argentine - Bureau régional	Budget	4 415 384	0	0	4 415 384
	Dépenses	3 763 087	0	0	3 763 087
Brésil	Budget	4 616 202	0	0	4 616 202
	Dépenses	2 581 376	0	0	2 581 376
Colombie	Budget	1 039 539	0	28 353 219	29 392 758
	Dépenses	885 555	0	17 084 575	17 970 130
Costa Rica	Budget	2 832 391	0	0	2 832 391
	Dépenses	2 011 931	0	0	2 011 931
Équateur	Budget	21 100 405	0	0	21 100 405
	Dépenses	12 693 093	0	0	12 693 093
Mexico	Budget	2 990 011	0	0	2 990 011
	Dépenses	1 628 675	0	0	1 628 675
Panama - Bureau régional <sup>2</sup>	Budget	5 129 961	0	0	5 129 961
	Dépenses	3 744 835	0	0	3 744 835
Venezuela (République bolivarienne du)	Budget	9 053 633	0	0	9 053 633
	Dépenses	4 241 324	0	0	4 241 324
Sous-total	Budget	51 177 526	0	28 353 219	79 530 745
	Dépenses	31 549 876	0	17 084 575	48 634 451
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>59 935 157</b>	<b>9 645 232</b>	<b>31 556 873</b>	<b>101 137 262</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>37 911 523</b>	<b>6 261 499</b>	<b>19 076 443</b>	<b>63 249 465</b>

<sup>1</sup> Inclut les activités à Porto Rico, les îles vierges américaines, les 12 États indépendants de la Caraïbe, trois autres États de la Communauté caribéenne ainsi que les territoires britanniques et néerlandais d'outre-mer en coordination avec le Bureau régional pour l'Europe.

<sup>2</sup> Inclut le Groupe juridique régional au Costa Rica.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | dollars E.-U.

Donateur	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Argentine	126 000				126 000
Brésil				550 000	550 000
Canada			1 876 173	3 309 930	5 186 102
Fonds central d'intervention d'urgence			887 375		887 375
Charities Aid Foundation				93	93
Colombie	1 000 000				1 000 000
España con ACNUR	687 451		47 970		735 421
Union européenne	2 070 088	5 160 317	3 939 306		11 169 710
France			338 600		338 600
Saint-Siège			5 000		5 000
Comité International Olympique	4 184				4 184
Luxembourg				466 667	466 667
Norvège			1 698 114		1 698 114
Espagne			1 442 605		1 442 605
Suède	52 844		1 454 294		1 507 138
Suisse				1 088 139	1 088 139
Fonds des Nations Unies pour la population			98 431		98 431
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine			62 238		62 238
États-Unis d'Amérique	378 603			18 400 000	18 778 603
USA for UNHCR	50 000				50 000
<b>Total</b>	<b>4 369 171</b>	<b>5 160 317</b>	<b>11 850 105</b>	<b>23 814 829</b>	<b>45 194 421</b>

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les «Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat».